

## L'intérim en Alsace de 1996 à 2006

Le travail intérimaire a connu une période faste de 1996 à 2000. Durant cette période, le nombre de contrats conclus et le volume de travail ont régulièrement progressé, aussi bien en Alsace qu'au plan national.

De 2002 à 2004, l'Alsace se démarque de la moyenne nationale. Le nombre de contrats conclus est en recul (- 12 % sur la période) alors qu'ils progressent encore au niveau national (+ 6 % sur la même période).

La tendance s'inverse à nouveau en 2005, où l'on assiste à une reprise des contrats conclus en Alsace (+ 6 % sur la période 2005-2006 contre + 9 % au plan national).

Depuis 2001, les volumes de travail ont nettement diminué dans la région (- 22 %), alors qu'ils restent stables au niveau national. Parallèlement, on constate une réduction de la durée moyenne des missions.

On remarque un net contraste entre la répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire et celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie : tandis que ce secteur ne représente que 27 % de l'emploi salarié total, il emploie 55 % des intérimaires.

Les emplois intérimaires sont majoritairement des emplois d'ouvriers (85 % en Alsace contre 80 % au plan national) et plus particulièrement des ouvriers qualifiés (45 % en Alsace contre 40 % en France).

L'industrie reste le premier employeur en matière d'intérim quel que soit le sexe. Hormis l'industrie, les hommes se répartissent de manière égale sur les secteurs des services (23 %) et de la construction (22 %).

Les femmes par contre, travaillent essentiellement dans l'industrie (63 %) et dans une moindre mesure, dans les services (35 %).

Bernard FATH, *chargé d'études*  
Gérard ROBERT, *chargé de mission*  
SEPES - DRTEFP Alsace

PAGE 3

Évolution de l'intérim de 1996 à 2006

PAGE 4

Évolution départementale de l'intérim de 1996 à 2006

PAGE 5

Évolution de l'intérim par secteur d'activité

PAGE 6

Le recours à l'intérim

PAGE 7

Le recours à l'intérim par secteur d'activité

PAGE 8

Durée moyenne des missions

PAGE 8

Les catégories socio-professionnelles des personnes en intérim

Les personnes en intérim

PAGE 9

Répartition par sexe

PAGE 10

Évolution par sexe et âge

PAGE 10

Secteurs d'activité par sexe

PAGE 11

Secteurs d'activité par âge et sexe

Note méthodologique, publications



# Évolution de l'intérim de 1996 à 2006

## Les contrats conclus

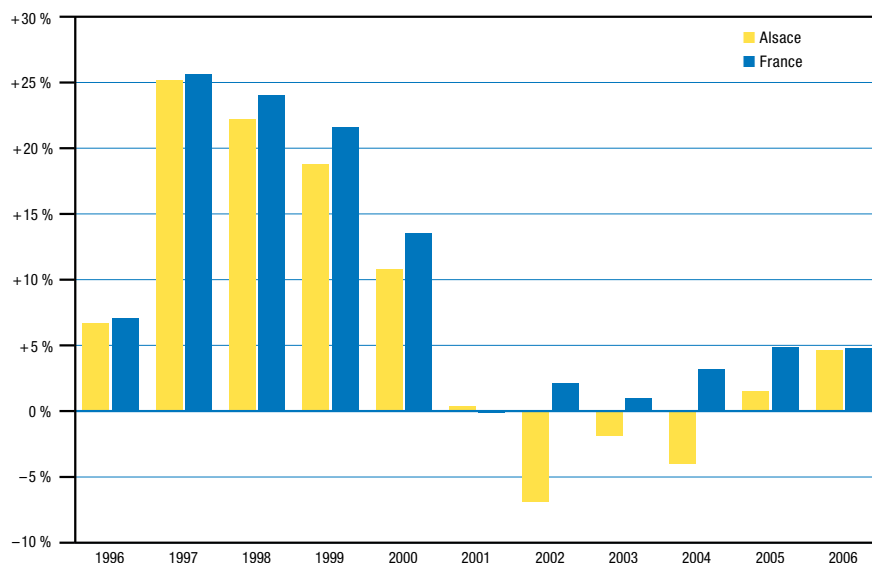
L'Alsace enregistre une progression du nombre de contrats intérimaires en 2005 et 2006...

De 1995 à 2001, l'intérim a connu une période de croissance continue si on se réfère au nombre de contrats conclus, passant ainsi de 230 700 à 497 800 contrats signés. À partir de cette date, la tendance s'inverse nettement avec un repli de 6,9 % en

2002 puis de 1,9 % en 2003 et de 4,0 % en 2004.

L'année 2005 présente à nouveau un tournant avec une reprise limitée de + 1,5 %, reprise qui se confirme en 2006 avec une augmentation de 4,6 %.

Évolution du nombre de contrats conclus dans les agences d'intérim (cumul annuel)



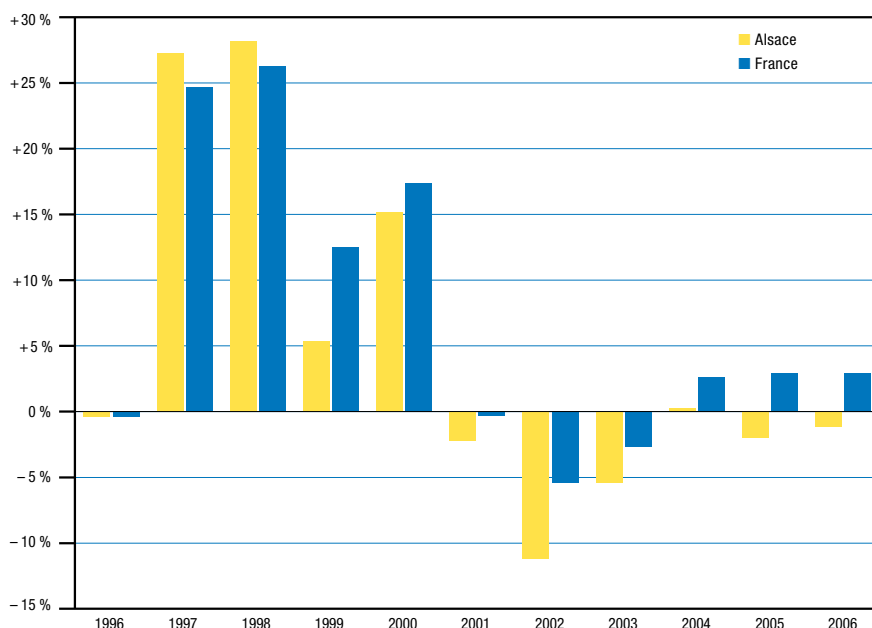
## Le volume de travail en équivalents emplois à temps plein

... mais en terme d'équivalents emploi à temps plein, 2005 et 2006 sont, contrairement à la moyenne française, en retrait.

En terme d'équivalents emploi à temps plein (ETP) l'évolution est un peu différente. Le repli a commencé en 2001 et s'est poursuivi jusqu'à 2003. En 2004, une légère reprise

s'amorce mais les années 2005 (2,0 %) et 2006 (1,2 %) sont en léger retrait. Ceci traduit le fait que la durée moyenne des contrats diminue en 2005 et 2006.

Évolution des équivalents à temps plein (moyenne mensuelle sur l'année)



# Évolution départementale de l'intérim de 1996 à 2006

## Les contrats conclus

De 1996 à 2000, l'intérim a connu une période de croissance continue aussi bien dans le Bas-Rhin que dans le Haut-Rhin.

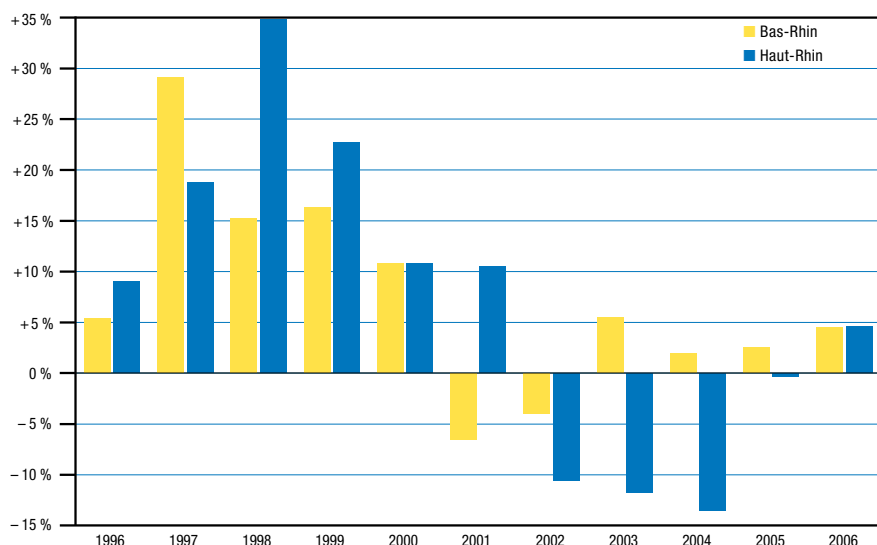
En 2001, le Bas-Rhin enregistre un recul de plus de 6 % alors que les contrats conclus dans le Haut-Rhin progressent de plus de 10 %. À partir de 2002, la tendance

s'inverse nettement avec un repli de plus en plus important pour le Haut-Rhin, jusqu'en 2004.

L'année 2005 présente un tournant avec une baisse limitée à 0,3 % pour le Haut-Rhin. La reprise se confirme pour les deux départements en 2006.

En matière de contrats conclus, le Haut-Rhin se redresse en 2006.

Évolution du nombre de contrats conclus dans les agences d'intérim (cumul annuel)



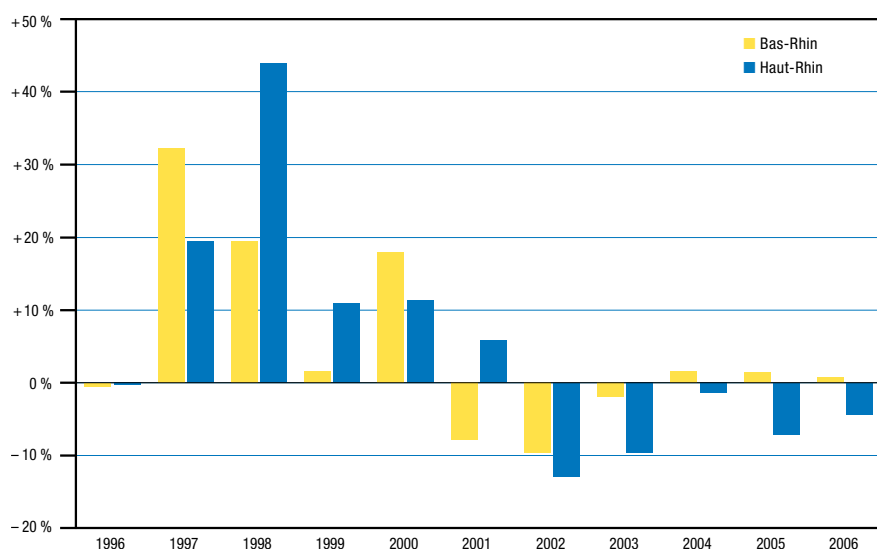
## Le volume de travail en équivalents emplois à temps plein

En terme d'équivalents emplois à temps plein (ETP), l'évolution est différente. Le Bas-Rhin progresse légèrement depuis 2004

alors que le Haut-Rhin enregistre, dans le même temps, des baisses importantes et continues depuis 2002.

En terme d'équivalents emplois à temps plein, contrairement au Bas-Rhin, le Haut-Rhin enregistre des baisses depuis 2002.

Évolution des équivalents à temps plein (moyenne mensuelle sur l'année)



# La situation de l'intérim par secteur d'activité

## Évolution de l'intérim par secteur d'activité de 2002 à 2006

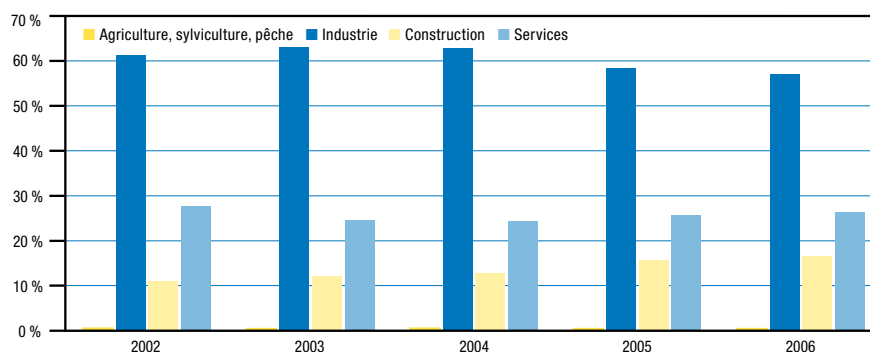
Depuis 2004, on assiste à une baisse de l'intérim dans l'industrie (56 % en 2006 contre 63 % en 2004). À l'inverse, la construction progresse régulièrement depuis 2002, sa part passant de 11 % en

2002 à 17 % en 2006.

Depuis 2003, les services représentent environ un quart des équivalents emplois à temps plein.

**L'industrie recule et la construction progresse.**

Évolution de l'intérim par secteur d'activité entre 2002 et 2006 (en ETP)



## La part de l'intérim par secteur d'activité dans les régions en décembre 2006

**L'industrie représente 56 % de l'intérim en Alsace contre 44 % au plan national.**

Fin décembre 2006, l'industrie occupe 56,2 % de l'intérim en Alsace en terme d'ETP, soit huit points de plus que la moyenne française.

L'Alsace compte moins de salariés en intérim dans la construction (3 points de moins) et les services (8 points de moins).

RÉGIONS	AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE	INDUSTRIE	CONSTRUCTION	SERVICES
Alsace	0,2 %	56,2 %	16,5 %	27,2 %
Aquitaine	1,4 %	37,3 %	28,6 %	32,7 %
Auvergne	0,5 %	57,9 %	17,6 %	24,0 %
Basse-Normandie	1,1 %	55,5 %	19,9 %	23,5 %
Bourgogne	0,4 %	60,0 %	15,2 %	24,4 %
Bretagne	1,4 %	54,8 %	18,9 %	25,0 %
Centre	0,7 %	51,0 %	14,4 %	33,9 %
Champagne-Ardenne	0,7 %	56,9 %	14,3 %	28,1 %
Corse	0,0 %	29,4 %	7,7 %	62,9 %
Tom-tom	0,6 %	18,4 %	44,3 %	36,6 %
Franche-Comté	0,4 %	62,2 %	14,8 %	22,6 %
Haute-Normandie	0,3 %	52,6 %	19,6 %	27,5 %
Ile-de-France	0,5 %	23,0 %	17,2 %	59,3 %
Languedoc-Roussillon	1,1 %	25,4 %	36,9 %	36,6 %
Limousin	0,3 %	53,9 %	23,0 %	22,8 %
Lorraine	0,2 %	56,9 %	16,3 %	26,7 %
Midi-Pyrénées	0,3 %	40,2 %	26,2 %	33,4 %
Nord-Pas-de-Calais	0,5 %	44,5 %	19,8 %	35,2 %
Pays de la Loire	0,8 %	56,4 %	19,8 %	23,0 %
Picardie	0,4 %	56,7 %	13,5 %	29,4 %
Poitou-Charentes	0,8 %	51,7 %	22,1 %	25,4 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,1 %	25,6 %	29,9 %	43,3 %
Rhône-Alpes	0,4 %	51,2 %	16,4 %	32,0 %
<b>France entière</b>	<b>0,6 %</b>	<b>44,4 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>35,3 %</b>

## Importance du recours à l'intérim

On remarque une grande similitude entre la répartition régionale de l'emploi intérimaire et celle de l'emploi salarié du champ Unédic. Ainsi, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes, les deux régions les plus importantes en matière d'emplois salariés sont également celles qui occupent les premières places au niveau de l'emploi intérimaire.

Toutefois, les régions Ile-de-France et PACA (respectivement 3,3 % et 3,5 %) font partie des régions qui ont les plus faibles taux de recours à l'intérim en raison du

faible poids de l'industrie.

À l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans des régions plus industrialisées telles la Picardie (6,7 %), la Franche-Comté (6,5 %), la Haute-Normandie (6,3 %), les Pays de la Loire et le Centre (6,1 % toutes deux) et la Champagne-Ardenne (6,0 %).

En revanche, bien que l'industrie représente 28 % de l'emploi salarié en Alsace, son taux de recours à l'intérim est inférieur à celui des régions pareillement industrielles.

**Au plan national, l'Alsace occupe le douzième rang en matière de recours à l'intérim.**

Taux de recours à l'intérim fin juin 2007

RÉGION	EMPLOI INTÉRIMAIRE AU 30/06/2007	EMPLOI SALARIÉ UNÉDIC AU 31/03/2007	TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM <sup>1</sup>	PART DE L'IND. DANS L'EMPLOI SALARIÉ AU 30/06/2007
Alsace	3,3	3,2	4,9	27,5
Aquitaine	4,2	4,4	4,4	18,8
Auvergne	1,8	1,9	4,6	28,0
Basse-Normandie	2,4	2,1	5,2	25,0
Bourgogne	2,9	2,4	5,7	27,6
Bretagne	4,8	4,5	5,0	23,1
Centre	5,0	3,8	6,1	26,5
Champagne-Ardenne	2,5	1,9	6,0	28,7
Corse	NS	NS	NS	7,9
Franche-Comté	2,4	1,8	6,5	34,5
Haute-Normandie	3,9	2,9	6,3	27,3
Ile-de-France	17,1	24,7	3,3	12,9
Languedoc-Roussillon	2,6	3,2	3,9	12,6
Limousin	1,0	1,0	4,9	24,3
Lorraine	3,8	3,2	5,4	26,5
Midi-Pyrénées	4,2	4,1	4,8	19,9
Nord-Pas-de-Calais	6,9	6,0	5,4	23,0
Pays de la Loire	7,5	5,8	6,1	27,0
Picardie	3,7	2,6	6,7	29,3
Poitou-Charentes	2,7	2,4	5,3	23,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,5	7,4	3,5	12,8
Rhône-Alpes	12,0	10,6	5,3	25,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4,7</b>	<b>20,8</b>

1 : Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires d'une région et les effectifs globaux de cette région – Source : Unédic

# Des taux de recours à l'intérim nettement différenciés en fonction du secteur d'activité

L'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie : tandis que ce secteur ne représente que 27 % de l'emploi salarié total, il emploie 55 % des intérimaires.

Il occupe également une part plus importante dans la construction (16 % contre 8 % de l'emploi salarié).

Dans le commerce et les services par contre, la part de l'emploi salarié est nettement supérieure à celle de l'emploi intérimaire.

Conséquence de cette répartition des emplois salariés et intérimaires, des taux de recours très différenciés. Proche de 7 % pour l'industrie et la construction, ils sont inférieurs à 2 % pour le commerce et les services.

Dans les services, les transports ont un taux de recours sensiblement supérieur à la moyenne du secteur (5 % contre 1,4 %).

L'industrie représente 55 % de l'emploi intérimaire, mais seulement 27 % de l'emploi salarié.

Taux de recours à l'intérim par secteurs d'activité en 2006 (y compris agriculture)

LIBELLÉ NES 36	EMPLOI SALARIÉ NB	PART	EMPLOI INTÉRIMAIRE ETP	PART	TAUX DE RECOURS
<b>AGRICULTURE</b>	<b>124</b>	<b>0 %</b>	<b>40</b>	<b>0 %</b>	<b>32,3 %</b>
<b>INDUSTRIE</b> dont:	<b>142 961</b>	<b>27 %</b>	<b>106 07</b>	<b>55 %</b>	<b>7,4 %</b>
Ind. agricoles et alimentaires	21 703	4 %	1 447	8 %	6,7 %
Ind. des biens de consommation	18 881	4 %	1 244	6 %	6,6 %
Habillement, cuir	905	0 %	16	0 %	1,7 %
Édition, imprimerie, reproduction	4 972	1 %	153	1 %	3,1 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	5 079	1 %	405	2 %	8,0 %
Ind. des équipements du foyer	7 925	2 %	670	3 %	8,5 %
Ind. automobile	18 230	3 %	1 091	6 %	6,0 %
Ind. des biens d'équipement	35 014	7 %	2 580	13 %	7,4 %
Construction navale, aéron. et ferrov.	2 931	1 %	154	1 %	5,3 %
Ind. des équipements mécaniques	22 343	4 %	1 721	9 %	7,7 %
Ind. des équip. électriques et électron.	9 740	2 %	705	4 %	7,2 %
Ind. des biens intermédiaires	49 133	9 %	4 245	22 %	8,6 %
Ind. des produits minéraux	5 210	1 %	401	2 %	7,7 %
Ind. textile	5 016	1 %	347	2 %	6,9 %
Ind. du bois et du papier	6 005	1 %	395	2 %	6,6 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	13 250	3 %	1 309	7 %	9,9 %
Métallurgie et transf. des métaux	11 855	2 %	935	5 %	7,9 %
Ind. des comp. électriques et électron.	7 797	1 %	859	4 %	11,0 %
<b>Énergie</b>	<b>1 262</b>	<b>0 %</b>	<b>111</b>	<b>1 %</b>	<b>8,8 %</b>
<b>CONSTRUCTION</b>	<b>43 901</b>	<b>8 %</b>	<b>3 094</b>	<b>16 %</b>	<b>7,0 %</b>
<b>COMMERCE</b> dont:	<b>98 246</b>	<b>19 %</b>	<b>1 792</b>	<b>9 %</b>	<b>1,8 %</b>
Commerce et réparation automobile	12 304	2 %	112	1 %	0,9 %
Commerce de gros	36 803	7 %	1 205	6 %	3,3 %
Commerce de détail, réparations	49 139	9 %	475	2 %	1,0 %
<b>SERVICES</b> dont:	<b>394 326</b>	<b>76 %</b>	<b>4 882</b>	<b>25 %</b>	<b>1,2 %</b>
Transports	24 415	5 %	1 142	6 %	4,7 %
Activités financières	17 329	3 %	135	1 %	0,8 %
Activités immobilières	8 172	2 %	58	0 %	0,7 %
Services aux entreprises	82 709	16 %	1 227	6 %	1,5 %
Postes et télécommunications	1 143	0 %	65	0 %	5,7 %
Conseils et assistance	27 859	5 %	420	2 %	1,5 %
Services opérationnels	52 185	10 %	714	4 %	1,4 %
Recherche et développement	1 522	0 %	27	0 %	1,8 %
Services aux particuliers	39 251	8 %	284	1 %	0,7 %
Hôtels et restaurants	27 310	5 %	217	1 %	0,8 %
Activités récréatives, culturelles et sportives	5 704	1 %	43	0 %	0,7 %
Services personnels et domestiques	6 237	1 %	24	0 %	0,4 %
<b>Éducation, santé, action sociale</b> dont	<b>50 245</b>	<b>10 %</b>	<b>263</b>	<b>1 %</b>	<b>0,5 %</b>
Éducation	5 889	1 %	38	0 %	0,6 %
Santé, action sociale	44 356	9 %	225	1 %	0,5 %
<b>Administration</b>	<b>12 390</b>	<b>2 %</b>	<b>48</b>	<b>0 %</b>	<b>0,4 %</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>521 005</b>	<b>100 %</b>	<b>19 261</b>	<b>100 %</b>	<b>3,7 %</b>

## Durée moyenne des missions

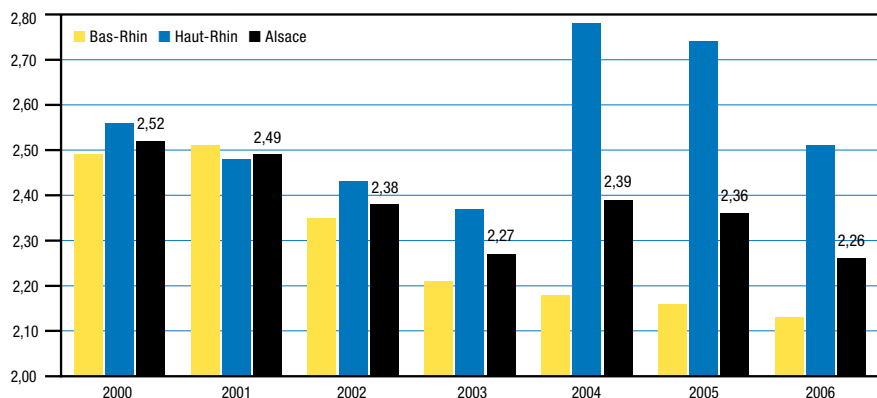
La durée moyenne des missions en Alsace, 2,26 semaines en 2006, représente une des valeurs les plus basses enregistrées depuis 2000.

On constate une forte disparité entre les deux départements, surtout depuis 2004, où les durées moyennes des missions sont

nettement plus longues dans le Haut-Rhin. Dans le Bas-Rhin, les durées moyennes diminuent régulièrement depuis 2000. En 2006, ce département enregistre une durée moyenne de 2,13 semaines contre 2,51 pour le Haut-Rhin.

**La durée moyenne des missions en Alsace diminue.**

Durée moyenne des missions (en semaines)



En juin 2007, l'Alsace enregistrait la seconde durée moyenne la plus longue des régions françaises métropolitaines.

Cette durée (2,39) est nettement supérieure à la moyenne nationale (2,07).

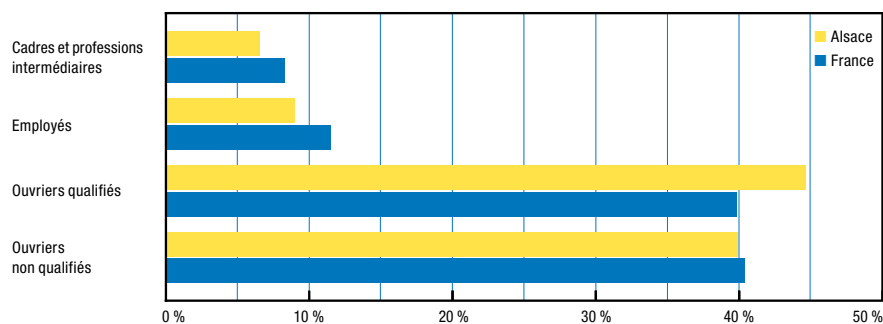
## Les catégories socio-professionnelles

La répartition régionale par catégorie socio-professionnelle est assez proche de celle qui est observée au niveau national. L'écart le plus important concerne les ouvriers qualifiés : leur proportion est

supérieure de 5 points en Alsace. En revanche, la part des employés y est inférieure de 3 points. Celle des cadres et professions intermédiaires ne diffère que de 1 point.

**Les ouvriers qualifiés intérimaires sont plus nombreux en Alsace.**

Répartition par catégorie socio-professionnelle fin juin 2007





# Les personnes en intérim

## Répartition par sexe en Alsace

La répartition par sexe des intérimaires reste assez constante depuis 2001, avec une valeur proche de 70 % d'hommes et 30 % de femmes.

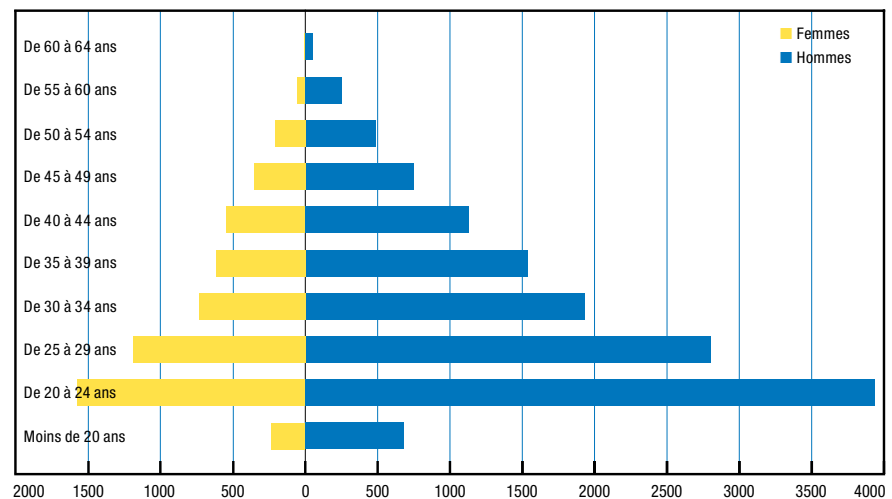
On note néanmoins, en 2006, un recul de la part des femmes qui passe sous la barre des 30 %.

SEXE	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Hommes	68,3%	67,1%	67,9%	67,9%	69,7%	70,3%
Femmes	31,7%	32,9%	32,1%	32,1%	30,3%	29,7%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

La répartition des âges à fin décembre 2006, fait ressortir une distribution régulière, avec une pointe très prononcée pour la tranche

des 20 à 24 ans quel que soit le sexe. L'intérim représente toujours une voie d'insertion professionnelle pour les jeunes.

### Pyramide des âges

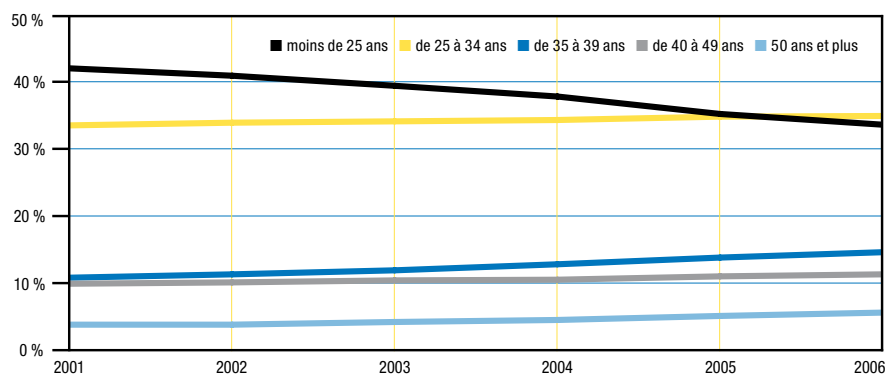


## Évolution par tranche d'âge

Depuis 2001, la part des jeunes de moins de 25 ans est en diminution régulière (34 % en 2006 contre 42 % en 2001).

Toutes les autres tranches d'âge progressent, principalement celle des 40 à 49 ans (+ 5 points sur la période).

Évolution des équivalents à temps plein (moyenne mensuelle sur l'année)

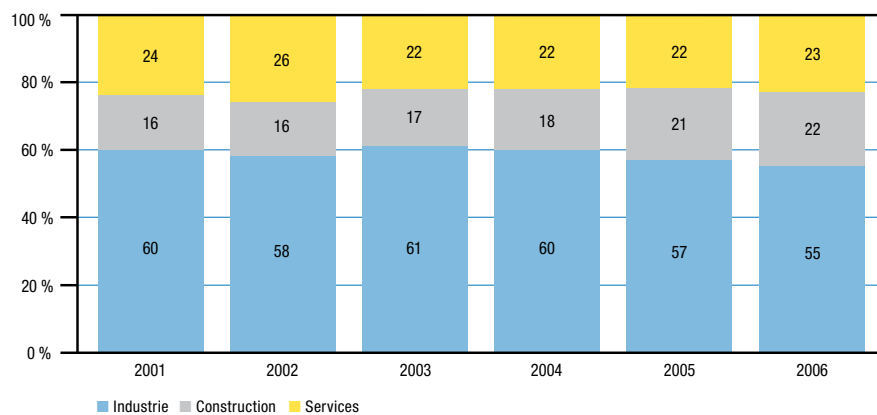


## Répartition par sexe et secteurs d'activité (hors agriculture)

### Chez les hommes

Jusqu'en 2004, l'industrie regroupait autour de 60 % des hommes en intérim et la construction était en retrait par rapport aux services. À partir de 2005, l'industrie

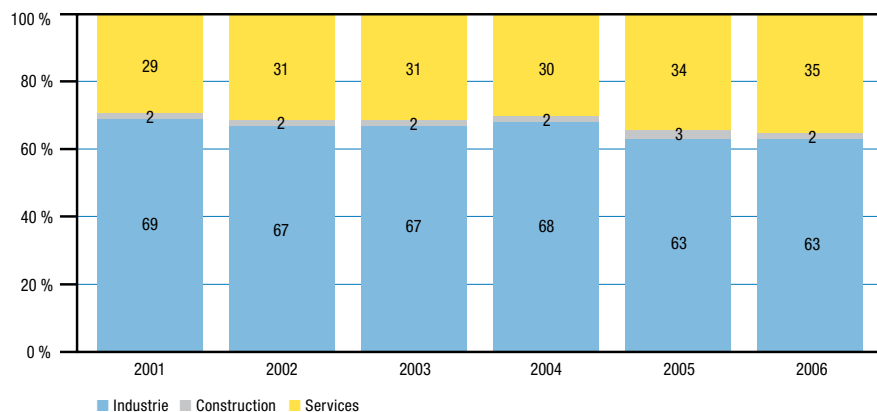
recule de cinq points et les hommes se répartissent de manière égale sur les secteurs des services et de la construction.



### Chez les femmes

Les femmes par contre, travaillent essentiellement dans l'industrie et dans une moindre mesure, dans les services.

Elles sont confrontées à la même situation que les hommes, puisque l'industrie abandonne également cinq points à partir de 2005.



## Répartition par sexe, âge et secteurs d'activité

### Chez les hommes

Il existe, comme le montre le graphique ci-dessous, un rapport entre l'âge des hommes et le secteur d'activité fréquenté. En effet les intérimaires les plus jeunes travaillent essentiellement dans l'industrie (plus de 60 % des moins de 25 ans).

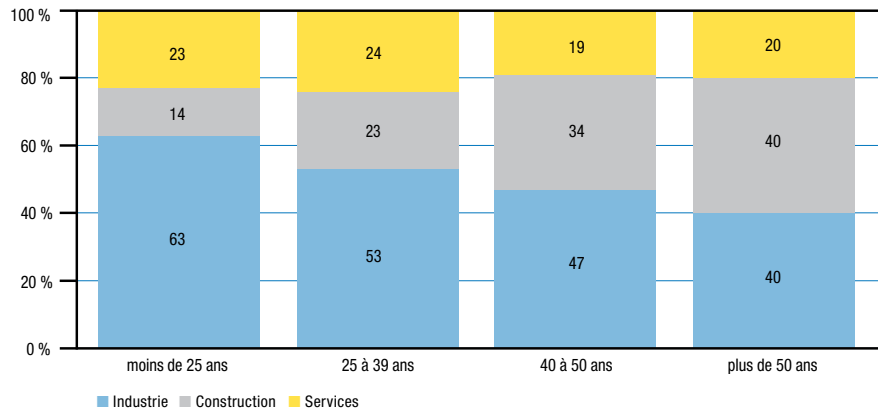
Avec l'âge qui augmente, les hommes travaillent de moins en moins dans l'in-

dustrie (48 % à 40 ans et 38 % à 55 ans) et de plus en plus souvent dans le secteur de la construction (14 % pour les 20-24 ans, 33 % pour les 40-44 ans).

Le secteur des services est essentiellement fréquenté par de jeunes intérimaires (26 % des 25-29 ans contre 19 % des 40-44 ans).

**Avec l'âge, les hommes sont de moins en moins présents dans l'industrie.**

Part des hommes en intérim par tranche d'âge et secteur d'activité



### Chez les femmes

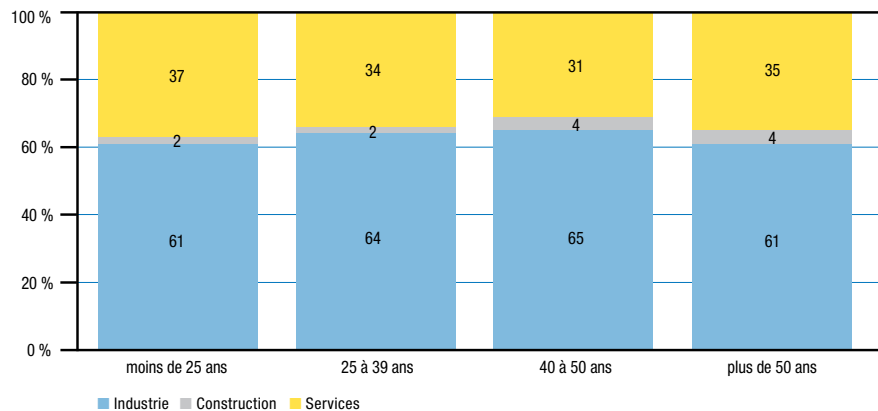
L'intérim féminin est nettement différent de celui des hommes. Il se répartit presque totalement entre l'industrie et les services.

Fortement présentes dans l'industrie dès le

jeune âge (62 % des 20-29 ans), les femmes continuent, contrairement aux hommes, à fréquenter ce secteur en vieillissant. Le pic de présence se situe à 67 % pour la tranche d'âge de 40 à 44 ans.

**67% des femmes de 40 à 44 ans en intérim travaillent dans l'industrie.**

Part de femmes en intérim par tranche d'âge et secteur d'activité



# Pour comprendre ces résultats

## La source

L'Unédic recense les missions d'intérim déclarées par les agences de travail temporaire. À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels.

Les statistiques relatives aux douze mois de l'année sont basées sur les missions adressées par les établissements de travail temporaire.

## Quelques définitions

• **Équivalents-emplois à temps plein sur l'année**: rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées d'une année. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines. Cette convention de calcul conduit à une légère sous-estimation de l'équivalent temps plein. En effet, une grande partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés. Leur durée totale ne peut alors pas atteindre les 52 semaines. On pourra parler de « volume de travail temporaire » par analogie aux équivalents-emplois à temps plein.

• **Contrats conclus au cours de l'année**: missions dont la date de début appartient à l'année.

• **Taux de recours**: rapport du nombre d'intérimaires à l'effectif salarié.

• **Durée moyenne des missions sur l'année**: elle est calculée sur les missions achevées dans l'année, quelle que soit l'année de début.

## Publications

### Repères synthèses n° 25

septembre 2007

*Le suivi des contrats de professionnalisation en Alsace en 2006*

### Repères synthèses n° 24

mars 2007

*Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise en Alsace : bilan fin 2006*

### Repères synthèses n° 19

décembre 2002

*L'intérim en Alsace de 1995 à 2001*

### Repères chiffres annuels

septembre 2007

### Repères statistiques mensuelles

août 2007 n° 140

octobre 2007

## Repères: synthèses – ISSN: 1275-9457

Directeur de la publication : **Jean-François PERRIN**

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Alsace

6, rue Gustave Adolphe Hirn – 67085 Strasbourg cedex

Tél. : 03 88 15 43 00 – Fax : 03 88 15 43 43

Étude réalisée par la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Alsace  
**SEPEs, Bernard FATH, Gérard ROBERT**